

COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze,
Le 14 novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

Présents : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Nathalie CAHUZAC, Frédérique ESCANDE, Jacqueline LETISSIER, Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Pascal ARDOUIN Julien CLAVÉRO, Jean Yves LEGROS , François MARTIN, Jean Louis ROCHE , Luc URBAIN

Absents excusés représentés : Mesdames Valérie LOURY (pouvoir à Jacqueline Letissier), Bridget LOUSA (pouvoir à Jacqueline Scarpetta), Monsieur Gérard GUERRE (pouvoir à Michel Groh)

Absents excusés : Madame Hélène MAIRESSE, Messieurs Régis DAGORY, Eric PINAUD

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline SCARPETTA

Date de convocation	26 octobre 2011	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	27 octobre 2011		Présents	13
			Votants	16

A 20 heures 30, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente du 26 septembre 2011 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

1 – INFORMATION AUX ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation générale.

Décision du 28 septembre 2011 : encaissement de deux chèques de 1170,20€ et 221,55€ de notre assureur Groupama en remboursement de deux sinistres (vol aux ateliers municipaux et effraction à la bibliothèque)

Décision du 12 octobre 2011 : encaissement d'un chèque de 971,99€ de notre assureur Groupama en remboursement de la détérioration d'un mât d'éclairage public.

2 - débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme (PADD)

Chaque élu a été destinataire pour information et observations du projet de PADD.

L'exposition au public qui s'est déroulée en mairie les 18 septembre pendant le jour de la brocante et la réunion publique qui a eu lieu le samedi 1^{er} octobre ont attiré de nombreux Mareillois.

Monsieur le Maire demande à tous les élus de lui faire part de leurs propres commentaires ainsi que ceux des habitants avec lesquels ils ont pu discuter.

Chacun s'accorde pour dire que les propos les plus fréquents concernent les sites sur lesquels sont prévues les constructions à venir. Dans leur grande majorité, les habitants comprennent les emplacements retenus.

En ce qui concerne la surface des logements, Monsieur Manné indique que la moyenne de surface sur Mareil est de 150m² adaptée jusqu' alors à l'accueil de couples avec enfants.

Toutefois, ce qui manque aujourd'hui, ce sont des logements plus petits (80 à 120m²) pouvant mieux répondre aux besoins de Mareillois âgés ou isolés qui souhaitent rester sur la Commune mais ne trouvent pas de logement adapté à leurs nouveaux besoins. La zone des Fontaines pourrait répondre à ce besoin.

Chaque élu est invité à prendre la parole :

Monsieur Clavéro : la question que se posent la plupart des gens est de savoir où se situeront exactement les futurs terrains constructibles.

Réponse de Monsieur Manné : le PADD examiné aujourd'hui reflète les orientations générales d'aménagement de la Commune. Il ne s'agit pas d'un choix à la parcelle qui relève du Document d'Orientation à venir.

L'idée est d'éviter une arrivée trop massive de maisons à l'inverse de ce qui s'est produit dans les années 1970 où 400 maisons ont été construites dans le Parc de Mareil.

Sur les 20 dernières années, le rythme de construction à Mareil a été faible : 4 maisons par an. Celui-ci toutefois répondait au souhait de la Municipalité de libérer les zones NA au fur et à mesure des besoins.

Sur les 4 dernières années, il n'y a eu que 4 constructions de pavillons. C'est trop peu pour maintenir le niveau de population, qui baisse depuis 4/5 ans, avec les conséquences qui en suivent : fermeture de classe etc.

L'orientation suivie est le maintien de la Commune à sa taille actuelle aux alentours des 2000 habitants afin de pérenniser toutes les structures existantes école – commerces – agence postale - microcrèche... et préserver ainsi le caractère de notre village.

Monsieur Martin: le souhait des Mareillois est de conserver le caractère du village ainsi qu'un mode de croissance maîtrisée.

Monsieur Groh est d'accord avec Monsieur Martin. Il constate aussi qu'effectivement il y a une demande croissante de logements plus petits.

Madame Cahuzac: les Mareillois sont très attachés à tous les services qu'ils trouvent sur la Commune : gare-bus-agence postale – microcrèche- école...

Il faudrait également créer plus de chemins de promenade

Madame Escande: est d'accord avec ce qui a été dit précédemment à savoir que les habitants s'interrogent principalement sur les futures zones constructibles .

Monsieur Roche : constate également que de nombreuses personnes surtout des personnes âgées recherchent des logements plus petits.

Messieurs Urbain, Legros, Ardouin , Mesdames Letissier, Scarpetta , Fillon n'ont pas de remarque supplémentaire.

Considérant les éléments exposés dans le document support au débat, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD.

Monsieur Manné ferme le Conseil afin de donner la parole au public (2 personnes) présent dans la salle – Après l'avoir entendu, il rouvre le Conseil.

Il précise qu'une réunion publique aura lieu le 24 janvier à Saint Nom la Bretèche concernant le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) auquel le PLU doit se référer.

3 - : INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en instituant une taxe d'aménagement destinée à remplacer plusieurs taxes dont la Taxe Locale d'Équipement (TLE) perçue sur toutes nouvelles constructions.

A ce titre, il convient de fixer le taux de la nouvelle taxe.

Accord unanime pour fixer ce taux sur l'ensemble du territoire communal à 5% identique à celui de l'ancienne TLE.

Les recettes attendues malgré une base légèrement modifiée seront sensiblement les mêmes.

La présente décision sera valable pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014 avec toutefois possibilité de modification du taux tous les ans.

4 -DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE EN TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS

Voici quelques années, la salle informatique de l'école élémentaire a été dotée d'un tableau numérique interactif subventionné à 50% par le Conseil Général.

Cet équipement remporte un succès auprès des enseignants.

La classe de CM2 vient d'être équipée, sur fonds propres de la mairie, de cet outil.

Monsieur le Maire propose d'étendre prochainement cette mesure aux 4 autres classes.

Pour ce faire, un devis a été établi s'élevant à la somme de 10 234 euros hors taxes auquel il convient d'ajouter une somme de 3 900 euros hors taxes pour le câblage des classes .

Accord unanime du Conseil pour autoriser le Maire à demander au Conseil Général une subvention de 50% (limité à un plafond de 2000€ par classe).

5 - RAPPORT ANNUEL 2010 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE D'AUBERGENVILLE (SILYA)

Madame FILLON, Adjointe au Maire, représentante de la Commune auprès du SILYA procède à l'exposé du rapport d'activité 2010.

Le lycée accueille 1200 élèves dont 30 mareillois.

Mme Fillon réexplique le litige qui oppose depuis 3 ans le SILYA à la Région Ile de France pour la reprise des installations sportives ainsi que son personnel;la Région refusant toujours de faire face à ses responsabilités financières. Les sommes en jeu sont très importantes pour autant une issue positive semble poindre.

Le Conseil prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie.

6 - SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucouleurs , de la Mauldre et de la Seine Aval) adhérant au SEY (syndicat d'Energie des Yvelines) : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2010

Monsieur GROH, Premier Adjoint, représentant de la Commune auprès du SIVAMASA-SEY procède à l'exposé des rapports d'activité 2010.

Le SIVAMASA créé en 1994 par une dizaine de communes dont Mareil sur Mauldre compte aujourd'hui 85 communes. C'est la plus grande collectivité adhérente au SEY qui lui a été créé en 2000 et regroupe 191 communes représentant 961000 habitants pour l'électricité et 41 communes pour le gaz qui en est à son démarrage.

Le budget du SIVAMASA principalement : en dépenses : 12300€ de frais de fonctionnement et 673800€ reversés aux communes sous forme de participation aux travaux d'enfouissement (en 2008 12,28% pour éclairage public et 30,22 % pour le réseau basse tension – en 2009 12,32% pour EP et 30,40% pour la BT). Les recettes proviennent des redevances versées par ERDF.

Le budget du SEY : 323000€ environ de frais de gestion (moyens humains 2 attachés-1 rédacteur et une secrétaire) et 3259000€ de reversement aux communes. Les recettes proviennent également de ERDF.

Le Conseil prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie.

7 - DESIGNATION DU CHEMIN PIETONNIER RUE DU PAIN PERDU

Les propositions (chemin des Radars , chemin des Fleurs, chemin des Volières) émises ne sont pas retenues.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu également de trouver un nom pour la salle polyvalente aménagée dans l'ancien bureau de poste.

Cela sera évoqué lors d'un prochain conseil.

8 – QUESTIONS DIVERSES

☛ REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN LOCATAIRE

Les locataires du logement communal situé 10, rue Degly Maillot ont dû régler la somme de 365,21 euros auprès de la société ORANGE afin de faire rétablir leur ligne téléphonique.

(Détail de la dépenses : déplacement le 15/9/2011 : 69 euros - Installation ligne provisoire le 17/9/2011 : 149 euros - Installation définitive : 147,21 euros)

Cette dépense incombant normalement au propriétaire de l'immeuble, accord unanime du Conseil pour leur rembourser.

☛ TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE- - retrait de la délibération du 26-9-2011

Lors de sa séance du 26 septembre 2011, le Conseil a décidé de fixer les règles de perception de la nouvelle taxe sur la consommation finale d'électricité retenant un taux de 6%.

Par lettre du 18 octobre 2011, Monsieur le Sous -Préfet demande au Maire de procéder au retrait de cette délibération considérant que le Commune étant adhérente au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY), il appartient à ce syndicat et non à la Commune de fixer et percevoir cette taxe.

A noter que le SEY a voté un taux de 8% de taxe .

Accord du Conseil – abstentions : MMmes Escande, Cahuzac, Legros, Martin , Urbain

☛ INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Préfet devant se prononcer avant fin novembre sur le périmètre de notre intercommunalité, Monsieur le Maire demande de noter qu'un conseil municipal devrait se tenir le 15 décembre pour désigner nos représentants auprès du comité intercommunal.

Ceci permettrait une création de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2012 et non au 1^{er} mars.

L'ordre du jour étant clos, un tour de table est effectué :

- ☛ éclairage public rue du Pain Perdu : de nouveau deux mâts en panne .La société de maintenance sera contactée.
- ☛ le repas des Anciens s'est tenu le 8 octobre .Une exposition aura lieu le 2 décembre afin d'exposer les photographies prises lors du repas. Une photo de groupe ainsi qu'un cd-rom seront offerts à chaque participant.
- ☛ l'éclairage public nouvellement installé allée du Clos Bazin semble moins puissant que l'ancien. Il convient de noter que les anciens mâts étaient équipés de boules qui éclairaient autant le sol que le ciel d'où l'impression retenue. De plus, le nouveau système bénéficie d'une baisse d'intensité selon les heures.
- ☛ une piste cyclable est en construction entre Feucherolles et Saint Nom la Bretèche. Une étude est en cours pour voir si une prolongation est possible jusqu'à Maule.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h00 et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire

Max MANNÉ